

Constructys : Financement des formations des salariés

Attention !

Nous arrivons à grand pas vers la fin de l'année et compte tenu de la réforme de la formation professionnelle, nous vous recommandons d'anticiper vos formations et notamment vos demandes de prise en charge de formation.

Nous ne connaissons pas à ce jour les modalités de financement pour 2020.

Ainsi, pour les formations de vos salariés que vous avez prévues pour la fin d'année 2019 et même pour celles programmées pour 2020, nous vous invitons à **nous transmettre vos demandes de prise en charge pour le 15 novembre au plus tard.**

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que les **demandes de remboursement** de formation devront être retournées à CONSTRUCTYS ou la CAPEB de l'AIN (formation@capeb-ain.fr) **avant le 15 janvier 2020.**

A ce jour, CONSTRUCTYS continue ses financements :

- Actions de perfectionnement
 - o Formations sécurité, techniques, gestion, management, informatiques,.....
- Formations qualifiantes ou diplômantes

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

(sous certaines conditions – 21 h de formation, Organisme de Formation référencé)

Dans de nombreuses situations la prise en charge est totale (coût pédagogique et salaire)

- Le FSE – Fonds Sociales Européens, vient compléter le financement de nombreuses formations
 - o Toutes formations en lien avec la transition Numérique développant les compétences des salariés dans le domaine du numériques (créations de sites, les réseaux sociaux, RGPD,) , BIM, logiciel de gestion spécifique, logiciel de CAO/DAO,
 - o Toutes formations en lien avec la transition écologique développant les compétences des salariés : PAC, bois, Constructions bois,

ACTIONS EXPERIMENTALES

- Actions de coaching –
 - o Dans le domaine du management, gestion, communication
- Prise en charge de 40 h par an –

DEMARCHES COMPETENCES

(sous certaines conditions)

Vous avez besoin d'un consultant, qui vous permet de prendre du recul dans les domaines :

- Du management
- OU Du numérique

CONSTRUCTYS peut prendre en charge les frais du consultant (diagnostic et accompagnement).